

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 DU DISTRIBUTEUR (DOSSIER R-3864-2013)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement 2014-2023. La demande est soumise en vertu de l'article 72 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée souhaitant participer à l'audience publique doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée, le cas échéant, d'un budget de participation au plus tard le **10 décembre 2013 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et aux instructions de la Régie contenues à sa décision D-2013-183 et être transmise au Distributeur dans le même délai.

La demande du Distributeur, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* de même que la décision procédurale D-2013-183 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca> et à son Centre de documentation au 800, place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55, à Montréal.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec  
 